Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20261112-D20261106-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 28
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le douze novembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-11-06
RADDEFH 2025 de Brest métropole

Date de convocation du Conseil municipal :
28 octobre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, M. JOLY, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :
Mme COTTON - KERSIMON procuration à Mme VANZÉE - LEBRIS

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme BARILLEC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

VB

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20261112-D20261106-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-11-06

Développement durable

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2025 DE BREST MÉTROPOLE

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Jean-Marc Quentel

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité, de développement durable et d'égalité femmes - hommes de Brest métropole pour l'année 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent établir, chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit être adressé, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre. Il fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Le rapport de Brest métropole est structuré autour de plusieurs chapitres :

- La lutte contre le changement climatique, un impératif pour un territoire moteur de la transition écologique ;
- La préservation d'un environnement de qualité, une exigence pour une métropole au cadre de vie vertueux ;
- La cohésion sociale et solidarité, les préoccupations constantes pour un territoire favorable au développement ;
- La contribution à l'épanouissement de toutes et tous ;
- La promotion des modes de production et de consommation durables et responsables, un enjeu pour l'avenir commun.

Le rapport présente également un chapitre sur les différents partenaires de Brest métropole :

- Maison commune : Brest métropole aménagement, Brest métropole habitat, Brest En Vue, Eau du Ponant, SOTRAVAL, etc. ;
- Coopérations : Pôle métropolitain du Pays de Brest, Pôle métropolitain Loire-Bretagne, etc. ;
- Autres partenaires : ADEUPa, Association du technopôle Brest iroise, Bibus, CCI Finistère, Ener'gence, Labocéa, Parc Naturel Marin d'Iroise, SAFI, SemBreizh (ex-SEMAEB), etc.

Dans un souci de cohérence, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable et l'égalité femmes – hommes est intégré au rapport d'activité.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20261112-D20261106-DE

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de Brest métropole développement durable et d'égalité femmes - hommes de Brest métropole pour l'année 2025.

Annexe :

- Rapport d'activité Brest métropole développement durable et d'égalité femmes – hommes 2025

Avis de la commission plénière du lundi 2 novembre 2026 : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 12 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Valérie Barillec

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850